



# BUREAU COMMUNAUTAIRE

24 mars 2016

## COMPTE RENDU DE REUNION

### Membres présents

Gérard VOLPATTI, Pascal LEHONGRE, Yves ROCHETTE, Dominique MORIN, Cécile CARON, Alain DUVAL, Agnès BRENIER, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Daniel BOISARD.

### Membres absents / excusés

Sébastien LECORNU, Jean-Michel MAUREILLE, Philippe CLERY-MELIN.

★★★★

### [Rapport B 16 / 03 / 31](#)

#### **Demande de subvention dans le cadre du dispositif Chèque – Audit Energie – dossier n°64**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 120 € (cent vingt euros), dans le cadre du dispositif Chèque Audit Energie,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

### [Rapport B 16 / 03 / 32](#)

#### **Suppression des circuits scolaires internes à Pacy-sur-Eure et Ménilles et possibilité d'emprunter la ligne P**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de permettre aux élèves d'âge primaire et maternelle des communes desservies par le réseau de transports urbains TransCape, d'emprunter ces services pour se rendre dans leur établissement scolaire moyennant le paiement du titre de transport ad-hoc.  
L'accès au service se fera sous l'entière responsabilité des parents pour les élèves qui utiliseront cette ligne étant entendu que le service est effectué d'arrêt urbain à arrêt urbain, et non pas d'arrêt urbain à établissement scolaire.

★★★★

### Rapport B 16 / 03 / 33

#### **Régie eau potable - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ménilles**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à régulariser la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ménilles et d'approuver le projet joint au rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater sur le budget eau en DSP le titre de recettes qui sera émis par la commune de Ménilles à l'appui du mémoire justificatif de l'opération.

★★★★

### Rapport B 16 / 03 / 34

#### **Marché n° 2013/051 « Fourniture, pose et raccordement d'une canalisation d'assainissement DN 1000 le long des berges de la Seine sur les communes de Vernon et Saint Marcel » - Avenant n°1**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 2013/051, ayant pour objet :
  - de modifier l'article de la norme de référence fixant l'épaisseur de la canalisation du micro-tunnelier dans le CCTP.
  - d'ajouter une prestation supplémentaire relative aux fondations sur pieux pour cette canalisation,
  - de revoir à la baisse en termes de qualité la réfection de revêtement du quai Caméré, et aussi le chemin d'accès à la canalisation sur la commune de Saint-Marcel,
  - de ne pas remplacer la canalisation d'AEP située le long du projet au droit du quai Garnuchot,

Cet avenant n° 1 génère une plus-value globale de 150 000,00 € HT.

★★★★

### Rapport B 16 / 03 / 35

#### **Marché n° 2014/021 « Travaux de mise en sécurité au niveau des équipements des stations d'épuration de Saint-Marcel (Iris des Marais) et de Pacy sur Eure (Les Hauts Près) – Lot 1 : Serrurerie » - Avenant n°1**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 2014/021 « travaux de mise en sécurité au niveau des équipements des stations d'épuration de Saint-Marcel (Iris des Marais) et de Pacy sur Eure (Les Hauts Près) –Lot 1 : Serrurerie », ayant pour objet de diminuer le montant du marché initial en supprimant une prestation initialement prévue au marché pour un montant de 1 300,00 € HT.

★★★★

### Rapport B 16 / 03 / 36

#### **Marché n° 2014/032 « Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'espace nautique de la Grande Garenne à Saint Marcel » - Avenant n°1**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 2014/032 «concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'espace nautique de la Grande Garenne à Saint Marcel», ayant pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Cet avenant s'élève à 19 161,01 € HT et génère une plus-value de 4,91 %.

★★★★

### Rapport B 16 / 03 / 37

#### **Marché n° 2015/082 P2 « Travaux relatifs à l'extension du réseau d'eaux usées de Pacy-sur-Eure, route de Paris et Chemin de Mantes » - Autorisation de signature du marché**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent marché 2015/082 P2 "marché de réhabilitations par l'intérieur des réseaux d'assainissement " avec la société ACMTP pour un montant total (solution de base + PSE) de 134 174,70 € HT décomposé comme suit :
  - ✓ 129 260,70 € HT pour la solution de base,
  - ✓ 4 914,00 € HT pour la PSE.

★★★★

### Rapport B 16 / 03 / 38

#### **Marché n° 2016/032 « Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement de l'aire urbaine de Vernon (27) Autorisation de signature du marché**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser la SPL Normandie Axe Seine, à signer dans le cadre du mandat qui lui a été accordé :
  - ✓ le marché 2016/032 "marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement de l'aire urbaine de Vernon" avec le groupement GARCIA-DIAZ / GRAND ANGLE / KATALYSE / IRIS CONSEIL / BURGEAP / STRATIS représenté par le mandataire Atelier A.GARCIA-DIAZ pour un montant de 258 741,15 € HT soit 310 489,38 € TTC.

★★★★

### Communication C 16 / 03 / 08

#### **Les fermetures exceptionnelles et estivales des bibliothèques médiathèques de la CAPE**

Le Bureau communautaire prend acte des dates de fermeture des bibliothèques-médiathèques de la CAPE.

★★★★

Communication C 16 / 03 / 09

**Organisation du projet Agenda d'Accessibilité Programmée des Transports (Ad'Ap)**

Les services alertent les élus sur l'impossibilité qu'il y aura à tenir le délai de remise des projets d'Ad'Ap transports, aux services de l'Etat. En effet, les négociations de la DSP transports urbains et l'arbitrage tardif sur le périmètre définitif de cette délégation, ont empêché l'avancement des diagnostics des arrêts de bus.

Le Bureau prend acte de cette information.

Monsieur le Président signalera cette difficulté à Monsieur le Préfet, à l'occasion d'un prochain contact.

Le Président,  
Gérard VOLPATTI

